



## EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

### **Séance du 27 septembre 2024 à 18 heures**

*Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.*

Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

#### **Présents :**

Jean-François Irigoyen, maire  
Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint  
Patricia Arribas-Olano, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint  
Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint  
Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint  
Christine Duhart, 6<sup>ème</sup> adjoint  
Guillaume Colas, 7<sup>ème</sup> adjoint  
Laurence Ledesma, 8<sup>ème</sup> adjoint

#### **N°23 – CULTURE**

**Centre culturel  
Peyuco Duhart :  
ajustement des tarifs  
de location de la salle  
Tanka et des autres  
espaces du Centre  
culturel**

Manuel Vaquero, Delphine de Torresgrosa, Thomas Ruspil, Serge Peyrelongue, Bruno Garraialde, Loïc Jouenne, Monique Labattut, Sylvie Dargains, Valérie Othaburu-Fischer, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Gaëlle Lapix, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

#### **Rapporteur :**

Laurence Ledesma,  
adjointe

#### **Pouvoirs :**

- Jean Luc Casteret, adjoint à M. Le Maire
- Pascale Fossecave, conseillère municipale déléguée à Jean Daniel Badiola adjoint
- Charlotte Loubet-Latour, adjointe Pello Etcheverry, adjoint
- Guillaume Boivin, conseiller municipal délégué à Eric Soreau, adjoint
- Béatrice Chauffard, conseillère municipale à Laurence Ledesma, adjointe
- Christine Gonzalo, conseillère municipale à Monique Labattut, conseillère municipale
- Benjamin Marcille, conseiller municipal à Patricia Arribas-Olano, adjointe

#### **Date de la convocation : 20 septembre 2024**

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Laurence Ledesma a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

## **N°23- CULTURE**

### **Centre culturel Peyuco Duhart : ajustement des tarifs de location de la salle Tanka et des autres espaces du Centre culturel**

Mme Ledesma, adjointe, expose :

Par délibération n°21 du 9 juin 2023 le Conseil municipal a délibéré pour l'approbation des tarifs de location des modalités de mise à disposition de la salle Tanka et des espaces aux utilisateurs. Après une année de fonctionnement et afin de répondre au mieux aux demandes des associations et des entreprises, il apparaît nécessaire de créer de nouvelles prestations à la salle Tanka et au centre culturel

Par la présente délibération, il s'agit de fixer le montant de nouvelles prestations de la location de la salle Tanka pour les associations et les entreprises.

<b>Nouvelles prestations (en sus de celles déjà prévues à la délibération du 9/06/2023)</b>	<b>Tarif en € TTC</b>
1 technicien (son, lumière...) – 1 journée de 12h	410 € HT soit 492 € TTC
Service de billetterie faites par notre service billetterie du centre culturel Peyuco Duhart	120 € HT soit 144 € TTC par spectacle
Tarif de location d'un studio pour des stages (Hors location hebdomadaire à l'année)	50 € la demi-journée 100 € la journée 200 € le week-end
Couverture de la fosse (4 employés durant 4h) Couverture de la fosse : 2h Retrait couverture de la fosse : 2h Mise en place Configuration 2	250 € HT soit 300 € TTC
Mise à disposition de 3 contrôleurs de billets et 4 placiers pour les spectacles de plus de 250 personnes sur un spectacle	425 € HT soit 510 € TTC
Mise à disposition de 2 contrôleurs de billets et 2 placiers pour les spectacles de moins de 250 personnes sur un spectacle	275 € HT soit 330 € TTC

#### **Mise à disposition des studios du centre culturel Peyuco Duhart pour des stages**

A côté de ces nouvelles prestations de location de la salle de spectacle Tanka, la Commune de Saint-Jean-de-Luz met à disposition des associations culturelles luziennes des espaces de pratiques collectives.

Il est proposé aux associations la location de ces 4 studios (Kima, Loria, Izarra et Haizeta) pour des stages à la demi-journée, la journée, ou au week-end :

- 50 € TTC la demi-journée
- 100 € TTC la journée
- 200 € TTC le week-end

⇒ **Tarif de location de la salle Tanka :**

Les tarifs de location étaient fixés dans la délibération du 9 juin 2023 sur la base d'estimations financières et de temps passé. Il est indispensable de réajuster ces tarifs compte tenu de la mobilisation importante du personnel technique sur l'organisation des spectacles.

Il est donc proposé de revoir les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 avec une augmentation de 150€ par rapport à la saison 2023-2024 comme suit :

<b>TARIF/ JOUR EN SEMAINE</b>				
<b>en € TTC</b>	<b>Configuration spectacle debout (1.004 places)</b>	<b>Configuration spectacle assis (521 places) ou spectacle mix assis-debout (890 places)</b>	<b>Configuration Forum</b>	<b>Configuration conférences/réunions (521 places)</b>
Associations à but non lucratif	2 650,00	1 750,00	2 450,00	1 450,00
Entreprises privées, associations présentant un objet commercial et autres structures	3 650,00	2 400,00	3 350,00	1 950,00

<b>TARIF/JOUR EN WEEK-END</b>				
<b>en € TTC</b>	<b>Configuration spectacle debout (1.004 places)</b>	<b>Configuration spectacle assis (521 places) ou spectacle mix assis-debout (890 places)</b>	<b>Configuration Forum</b>	<b>Configuration conférences/réunions (521 places)</b>
Associations à but non lucratif	2 850,00	1 850,00	2 750,00	1 800,00
Entreprises privées, associations présentant un objet commercial et autres structures	3 850,00	2 550,00	3 750,00	2 400,00

Ces tarifs journaliers sont assujettis aux taux de TVA en vigueur (20%).

Il est précisé que des dérogations à cette tarification avaient été prévues initialement dans la délibération du 9 juin 2023. Celles-ci continueront à s'appliquer, à savoir :

- Cette tarification ne s'appliquera pas aux spectacles dont l'organisateur est la Ville elle-même ;
- Cette tarification ne s'appliquera pas aux spectacles organisés par les écoles, collèges et lycées situés sur la Commune de Saint-Jean-de-Luz dans la limite d'une mise à disposition d'un jour par an ;
- Pour les partenaires institutionnels publics ayant participé au financement du Centre culturel, la salle pourra être mise à disposition gratuitement dès lors que la manifestation

s'inscrit dans le cadre du spectacle vivant et qu'elle ne vient pas interférer dans la saison culturelle de la Ville et de la Scène Nationale du Sud Aquitain.

- Les associations luziennes à but non lucratif ayant leur siège social à Saint-Jean-de-Luz, qui concourent à la satisfaction de l'intérêt général et qui ont un projet en lien avec le spectacle vivant se verront accorder un abattement de 50% sur la grille tarifaire indiquée ci-dessus (abattement non applicable pour les configurations « places debout », « forum » et « conférences/réunions »).

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les nouvelles prestations proposées à la salle Tanka,
- d'approuver la nouvelle tarification de la salle Tanka.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Culture, patrimoine et langue basque » du 10 septembre 2024,
- Approuve les nouvelles prestations proposées à la salle Tanka,
- Approuve la nouvelle tarification de la salle Tanka.

**Adopté à l'unanimité**

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

